



19

Faire de l'agriculture le premier fournisseur d'énergies renouvelables en 2030, en détaxant les biocarburants d'origine France

Les enjeux

L'agriculture participe à la substitution du carbone fossile.

Aujourd'hui, la contribution de l'agriculture à la production d'énergies renouvelables en France est de 20 %, preuve que notre secteur a été pionnier de la transition énergétique et écologique. L'ADEME prévoit même que le secteur pourrait doubler sa production d'énergies renouvelables en 2030. L'agriculture fait partie des principaux acteurs de la bioéconomie.

Cette économie de la photosynthèse rappelle la capacité unique de la biomasse à produire du carbone « vert » à partir du carbone atmosphérique. De plus, la substitution des engrais azotés de synthèse par l'épandage d'effluents d'élevages et la production de légumineuses permet également de diminuer la dépendance du secteur aux produits fossiles de fertilisation.

Grâce à la photosynthèse, la production de biomasse permet une capture du carbone dans les territoires. Cette capture peut être accrue par une hausse de la production de biomasse par hectare, qui passe par une augmentation du rendement des cultures et le développement des cultures intermédiaires. Cette biomasse doit être ensuite valorisable pour l'ensemble de la bioéconomie.

La production d'énergie verte à partir de biomasse est une nécessité et doit être accompagnée.

Plus localement, l'énergie est un enjeu de développement, d'aménagement et de solidarité à l'échelle des territoires. L'agriculture, acteur des territoires, peut impulser des projets collectifs qui font sens à l'échelle locale. Cependant, certains freins subsistent à l'organisation de filières économiquement viables permettant de créer des débouchés.

Nos propositions

- _ **Accroître la production de biomasse et la valoriser pour la production d'énergies renouvelables.**
- _ **Favoriser l'usage de biocarburants**, notamment en agriculture.
- _ Prendre en compte les **particularités des projets agricoles** dans les tarifs de l'énergie (externalités positives, projets de territoires...).
- _ **Réviser l'ambition nationale** dans le cadre de la loi de programmation préalable à la SNBC et la PPE pour viser au moins 50 % de gaz renouvelables dans la consommation finale de gaz à horizon 2040.
- _ **Reconnaître l'intérêt des gaz renouvelables** dans les plans climatiques et énergétiques et renforcer la cohérence de la politique de soutien aux gaz renouvelables entre tous les acteurs concernés (ministères, services déconcentrés, ADEME, etc.).



TRANSITON

19

Faire de l'agriculture le premier fournisseur d'énergies renouvelables en 2030, en détaxant les biocarburants d'origine France

Nos propositions

_ Prioriser la **production d'énergie solaire** sur les toitures.

_ Inscrire une unique définition de l'**agrivoltaïsme** fondée sur la définition de l'ADEME en subordonnant la qualification d'agrivoltaïsme à la qualité d'agriculteur actif, en répartissant équitablement les revenus de l'activité énergétique et en encadrant la transmission des parcelles en agrivoltaïsme.